

## Avis public



### **PROMULGATION**

#### **RÈGLEMENTS 868-21 ET 98-596-15**

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 3 novembre 2014 :

#### **RÈGLEMENT 868-21**

Règlement modifiant le règlement 868 sur la circulation et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Pierrefonds pour préciser les interdictions de stationnement et d'immobilisation de véhicules sur la voie publique lors des chutes de neige ou d'opérations de déneigement, adopté par la résolution numéro CA14 29 0342.

#### **RÈGLEMENT 98-596-15**

Règlement modifiant le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro pour préciser les interdictions de stationnement et d'immobilisation de véhicules sur la voie publique lors des chutes de neige ou d'opérations de déneigement, adopté par la résolution numéro CA14 29 0343.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro](http://ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro)

**DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO**  
ce douzième jour du mois de novembre de l'an deux mille quatorze.

Johanne Palladini  
Secrétaire substitut d'arrondissement

/sr